

SCOT Loire Centre

Rencontre avec la CC du Pays entre Loire et Rhône

3 mai 2012

SCOT Loire Centre

Qu'est-ce qu'un SCOT ?



Un projet **d'aménagement** et un projet **politique** stratégique à 20 ans

Les 4 grands principes du SCOT :

1. L'**équilibre** entre développement rural et urbain, préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ; gestion économe et équilibrée de l'espace
2. La **mixité** sociale et la diversité des fonctions
3. Le **respect** de l'environnement
4. L'**harmonisation** à l'échelle de Loire Centre: **cohérence** des politiques sectorielles et **cohérence** entre les politiques sectorielles



Un outil de mise en cohérence et de suivi des politiques publiques

Importance du **document** et de la **démarche**






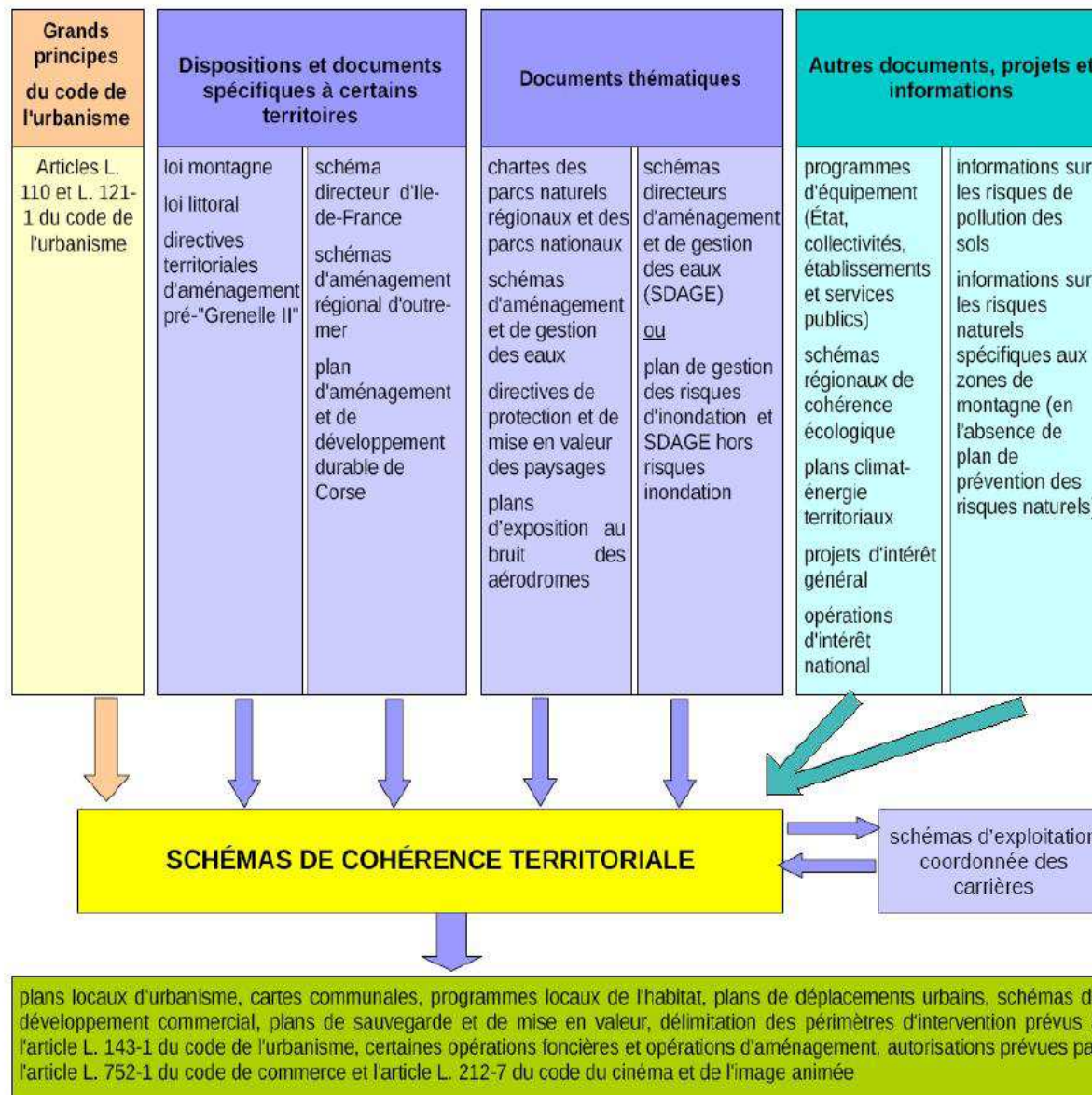
Si au 1^{er} janvier **2017**, toujours pas de Scot, ce sera **l'Etat qui réglementera** le développement de votre territoire !

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Les principes

Schéma de l'encadrement normatif des SCOT :

Légende :  obligation de respect  obligation de compatibilité  obligation de prise en compte



schémas d'exploitation coordonnée des carrières

Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne&MAP

Le principe d'équilibre :

1. Analyser **la consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers **au cours des 10 années précédant** son approbation

Instaurer un observatoire de la consommation des espaces agricoles pour mesurer les changements de destination

La **Commission départementale de la consommation des espaces agricoles** formule un avis sur le projet de SCOT s'il prévoit une réduction des surfaces des zones agricoles

2. Arrêter des **objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique.

Des outils : Définir des secteurs dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent permettre une densité minimale de construction

Urbanisation en continuité des bourgs, villages hameaux ou groupes de constructions existantes (disposition Loi Montagne s'imposant au SCOT)

• Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Les principes

Le cadre normatif : lois ENE du 12/07/2010 & Grenelle & Montagne & MAP

Le principe de respect de l'environnement

Précise **les modalités de protection** des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et la préservation ou la remise en état des corridors écologiques

Détermine les conditions permettant d'assurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

Le principe de mixité sociale et de diversité des fonctions

Précise **les objectifs d'offre de nouveaux logements et de la politique d'amélioration et de la réhabilitation** du parc de logements existant public ou privé

Définit les **grands projets d'équipements et de dessertes** par les **transports en commun**.

Détermine les conditions permettant d'assurer la **diversité des fonctions** urbaines et rurales et la **mixité sociale** dans l'habitat en tenant compte des objectifs d'amélioration des performances énergétiques et de développement des transports collectifs

Le PADD fixe les objectifs de développement touristique et culturel, définit les unités touristiques nouvelles (UTN) et de développement des communications électroniques

Elaboration d'un Document d'Aménagement Commercial qui **délimite les centralités urbaines et les secteurs soumis à conditions d'autorisations commerciales** (pour SHON > 1000m²)

• Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le contenu

Un Scot est constitué de 3 documents :

Le rapport de présentation

Synthèse des trois étapes d'élaboration d'un projet (le diagnostic, les objectifs retenus, le projet final), le rapport de présentation est le "fil d'Ariane" qui assure la cohérence de l'ensemble du document, des grands principes d'aménagement jusqu'aux prescriptions retenues.

La lecture du rapport de présentation doit permettre de comprendre, principalement :

- où en est le territoire ;
- quels sont ses enjeux ;
- sur quelles bases le syndicat mixte a construit le projet ;
- comment le projet a été élaboré du point de vue de l'évaluation environnementale.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

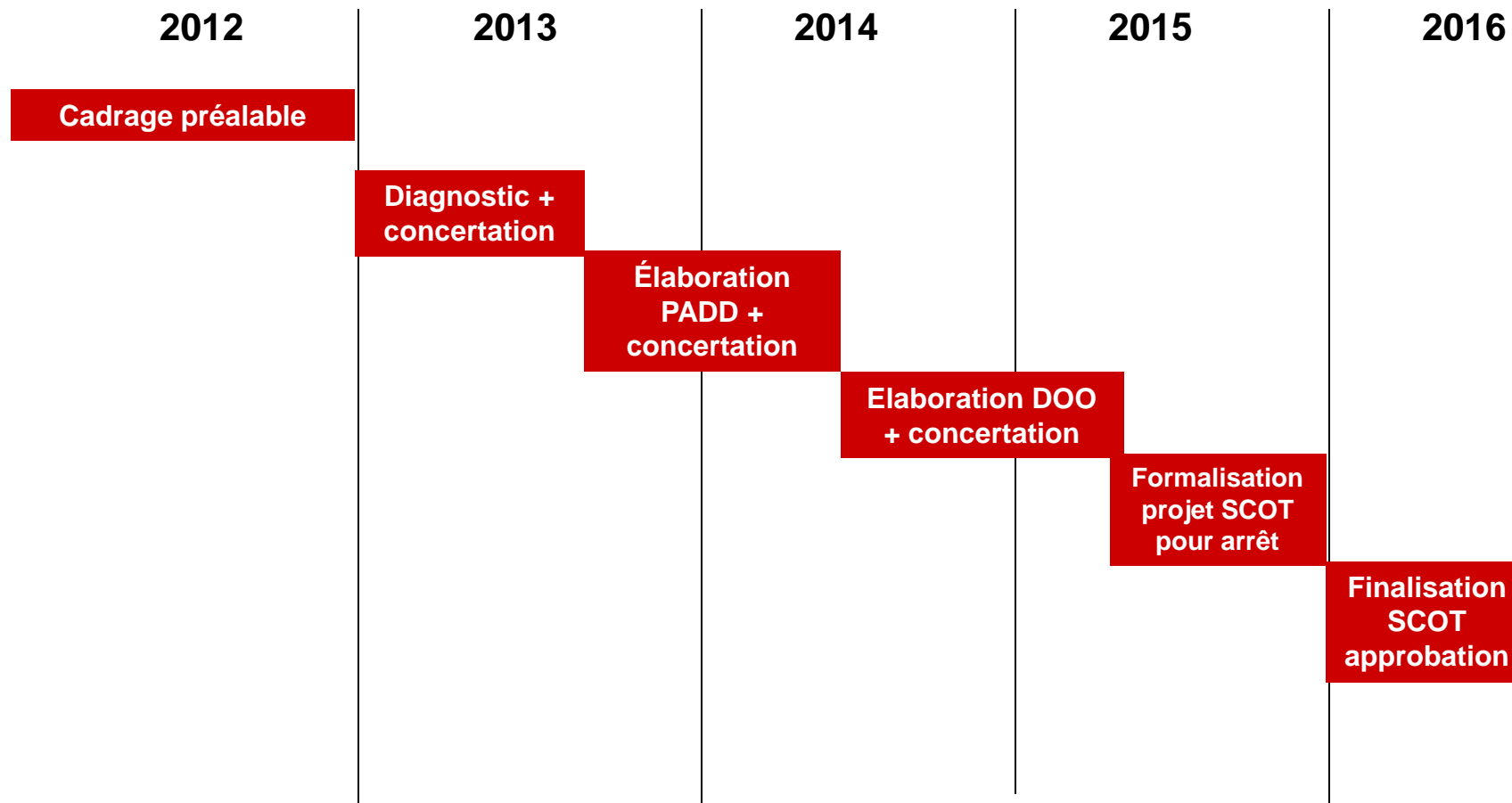
C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui doit permettre de comprendre :

- quel est projet politique du syndicat mixte pour le territoire du SCOT ;
- quelles sont les grandes orientations de ce projet.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

C'est l'outil de mise en œuvre du projet : il a pour fonction de traduire le PADD en prescriptions pour la planification sur le territoire du SCOT (valeur juridique). Il doit permettre de répondre principalement aux questions suivantes :

- Quelles règles le syndicat mixte se donne-t-il pour réaliser son projet de territoire ?
- Comment organise-t-il le territoire ?
- Quels sont les espaces à protéger ?
- Comment les collectivités compétentes en matière de planification vont-elles pouvoir mettre en œuvre le projet ?



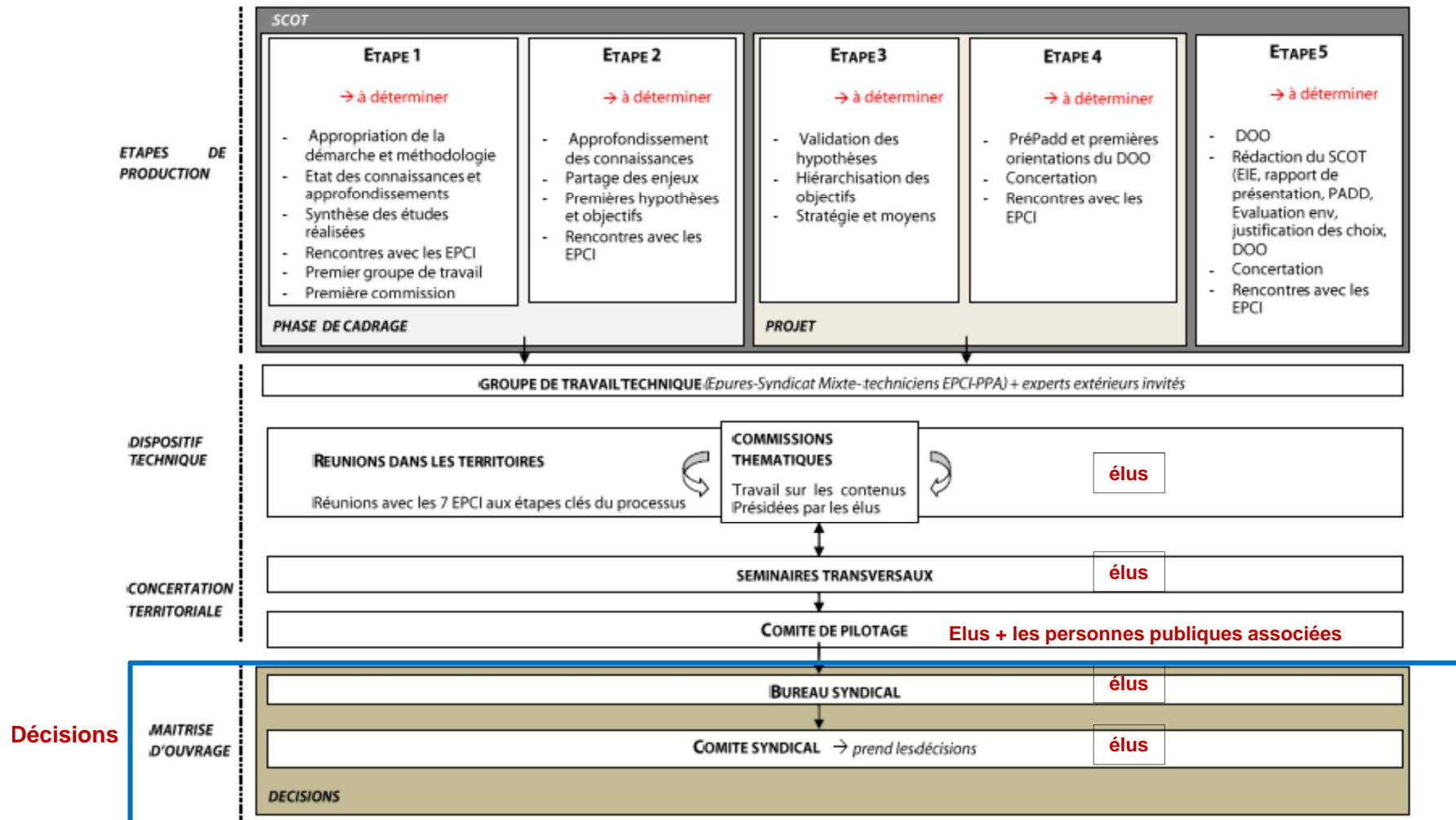
Programme 2012 : cadrage et implication : 2 rencontres prévues avec chacune des 7 CC :

1/ le SCOT et les projets des CC (mars à mai)

2 / les objectifs du SCOT (de septembre à novembre)

3 / retours et débat avec le comité syndical du SCOT

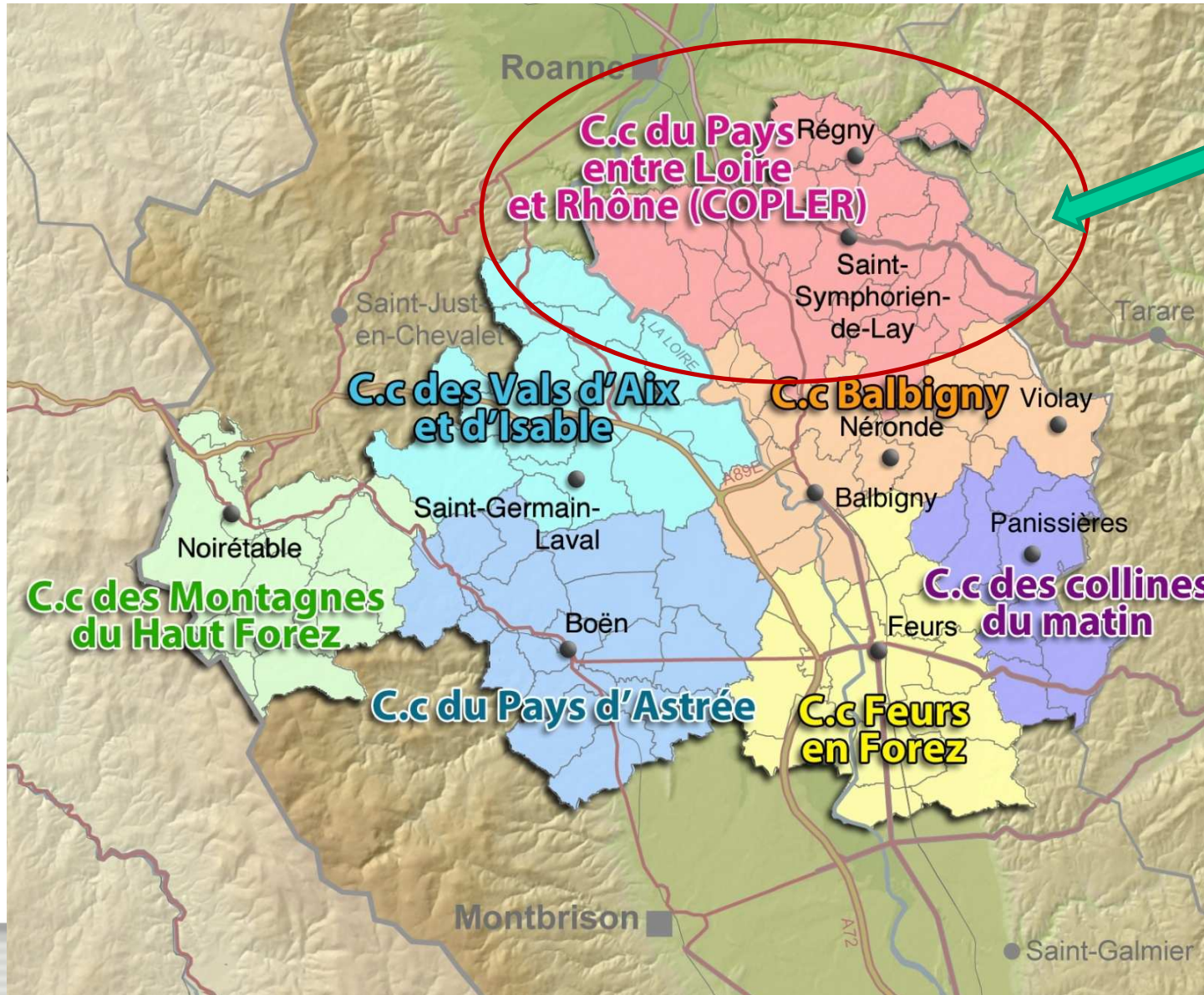
ELABORATION DU SCOT LOIRE CENTRE



SCOT Loire Centre

Portrait du territoire de la CC Du Pays entre Loire et Rhône

Loire centre : 93 communes, 70.000 habitants en 2009



COPLER
16 communes
13.100 habitants

19%
de la population
du Scot

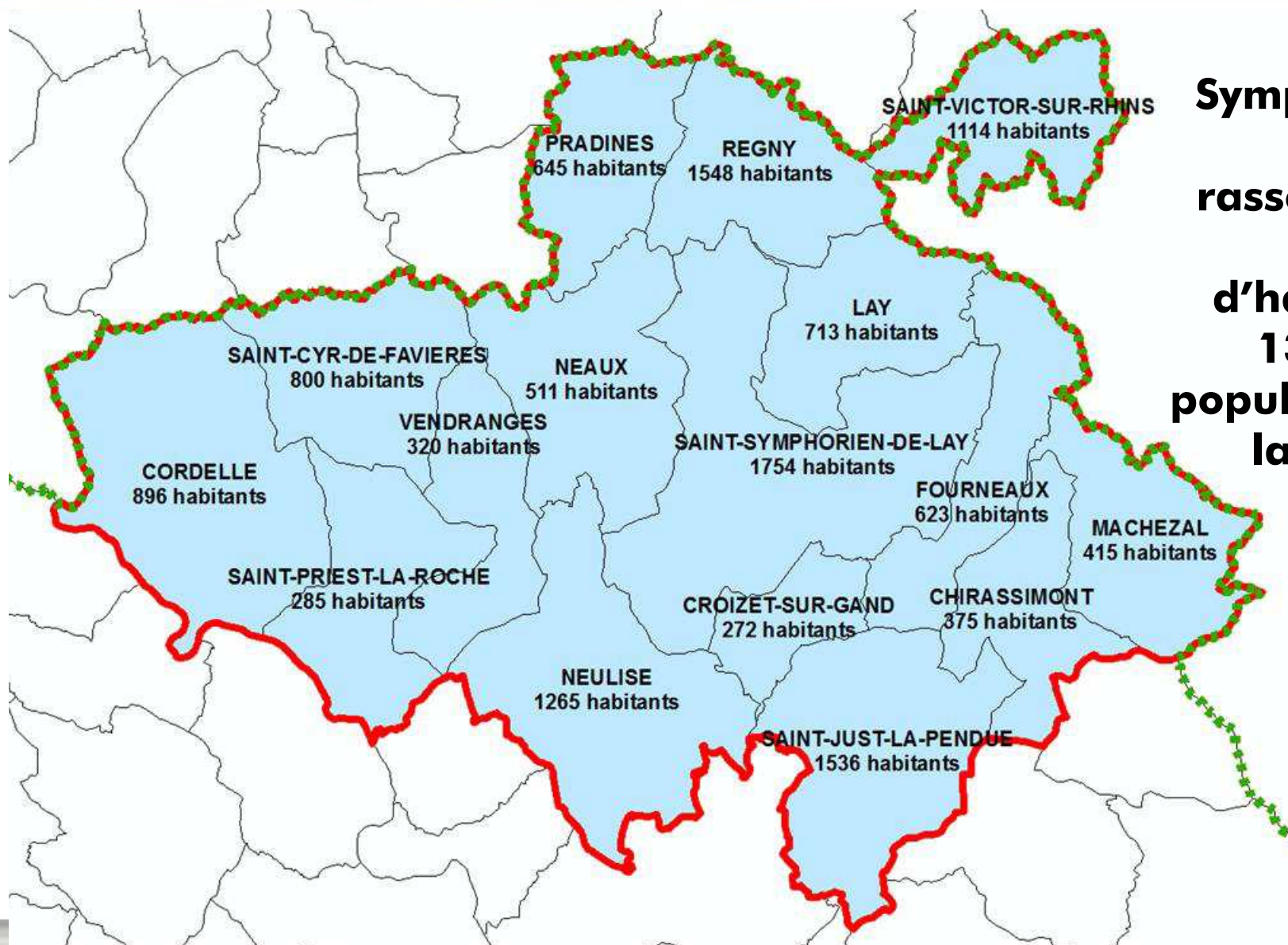
Si les tendances démographiques observées depuis 1990 dans Loire Centre se reconduisent, on dénombrera :

75.400 habitants à l'horizon 2021

79.400 habitants à l'horizon 2031

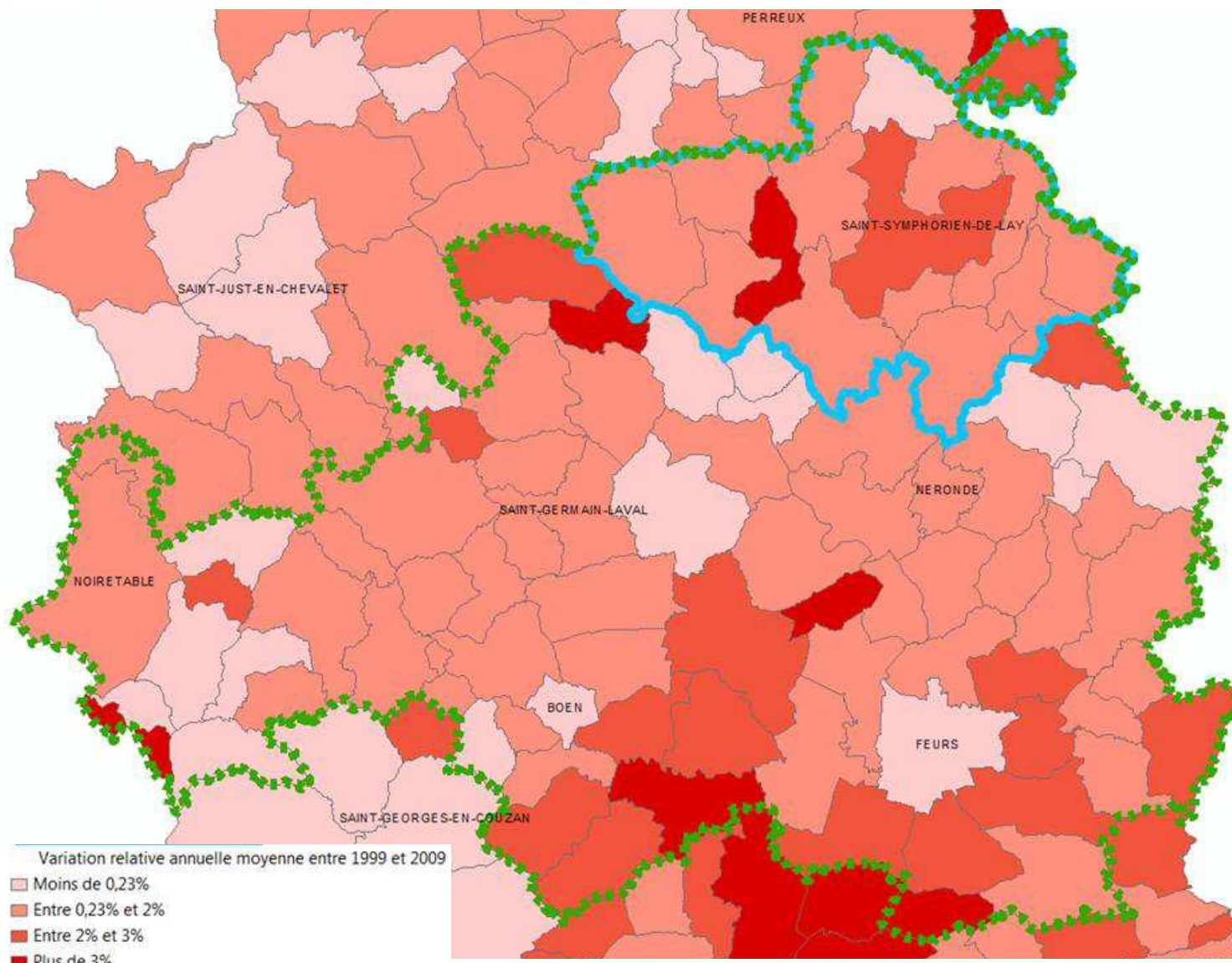
Ces valeurs sont obtenues par l'INSEE avec le modèle OMPHALE auquel on applique les hypothèses suivantes :

- report des taux de natalité
- report des flux migratoires
- gain d'espérance de vie conforme à celui escompté au niveau national

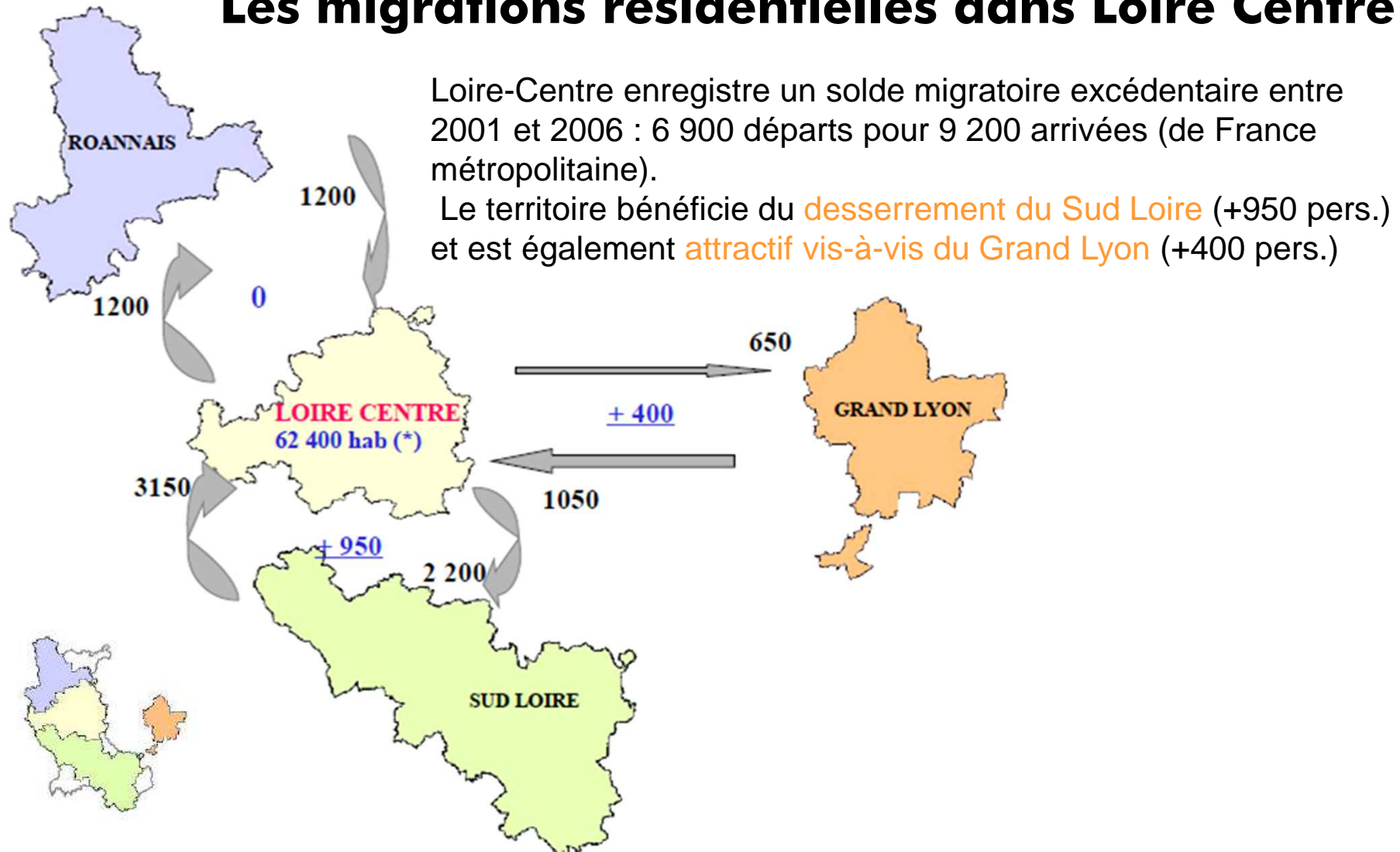


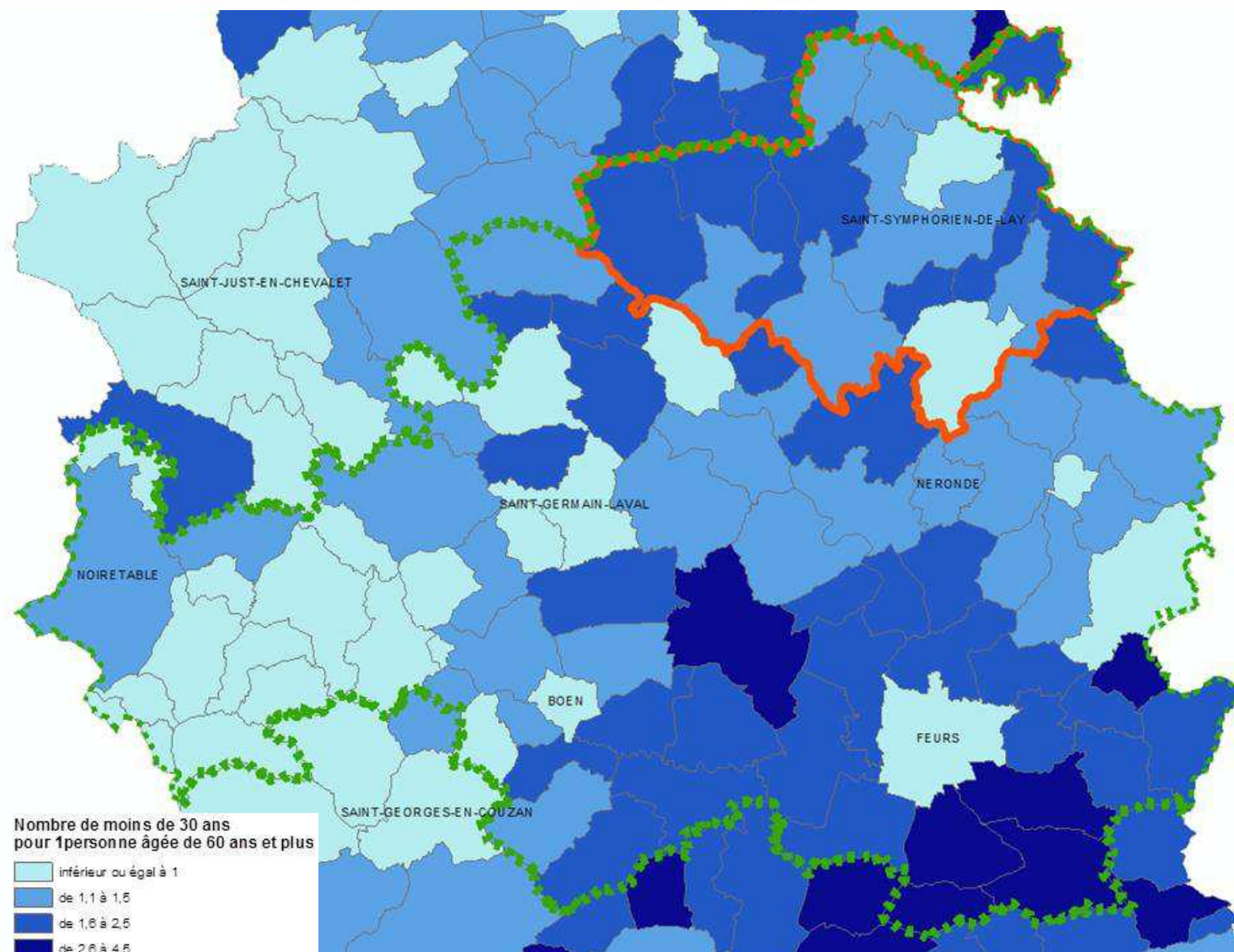
Saint-Symphorien-de-Lay rassemble le plus d'habitants, 13% de la population de la COPLER

Entre 1999 et 2009, la COPLER a gagné **1.300 habitants**, soit un rythme de progression de **1%** en moyenne par an, comparable à celui observé sur l'ensemble du Scot



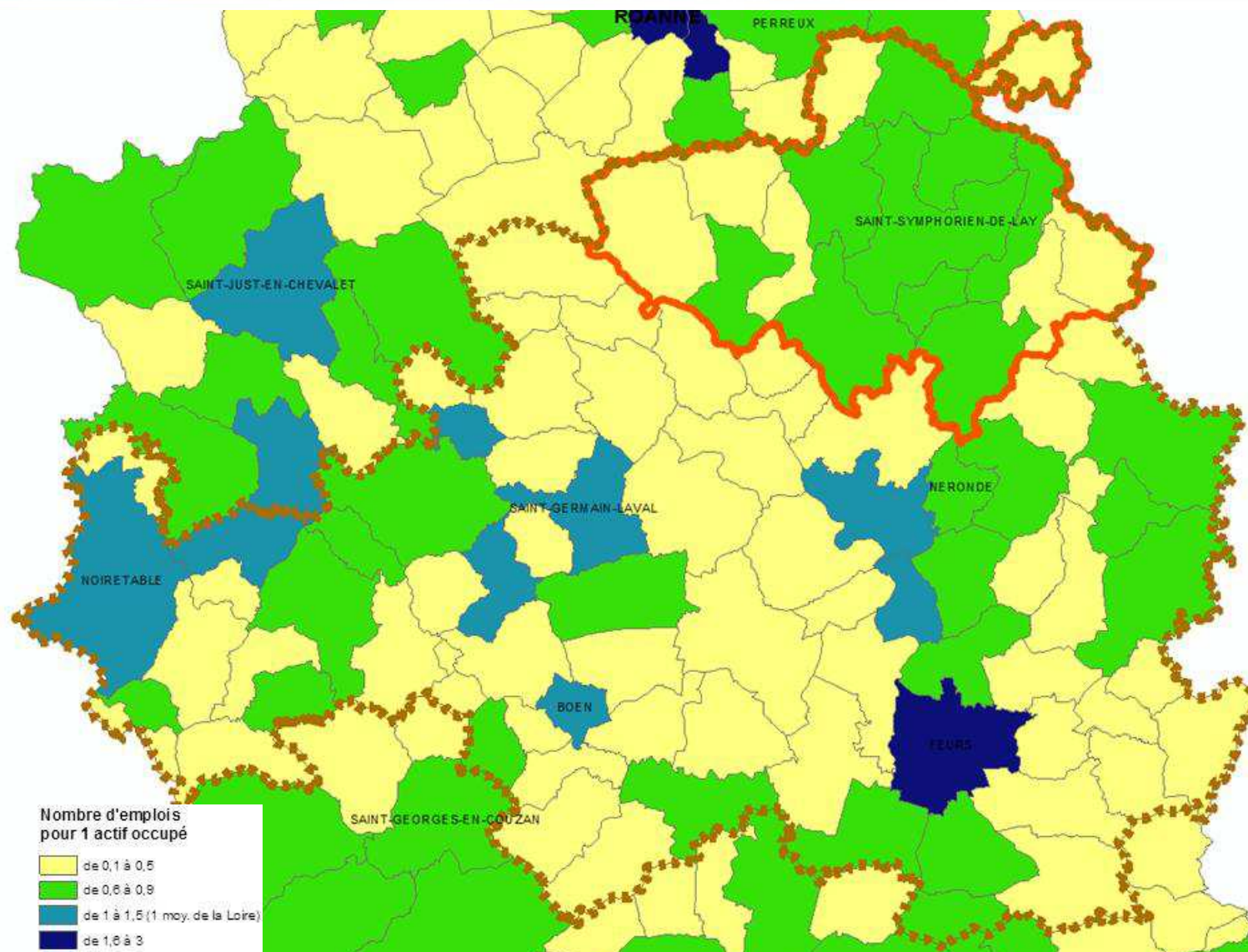
Les migrations résidentielles dans Loire Centre





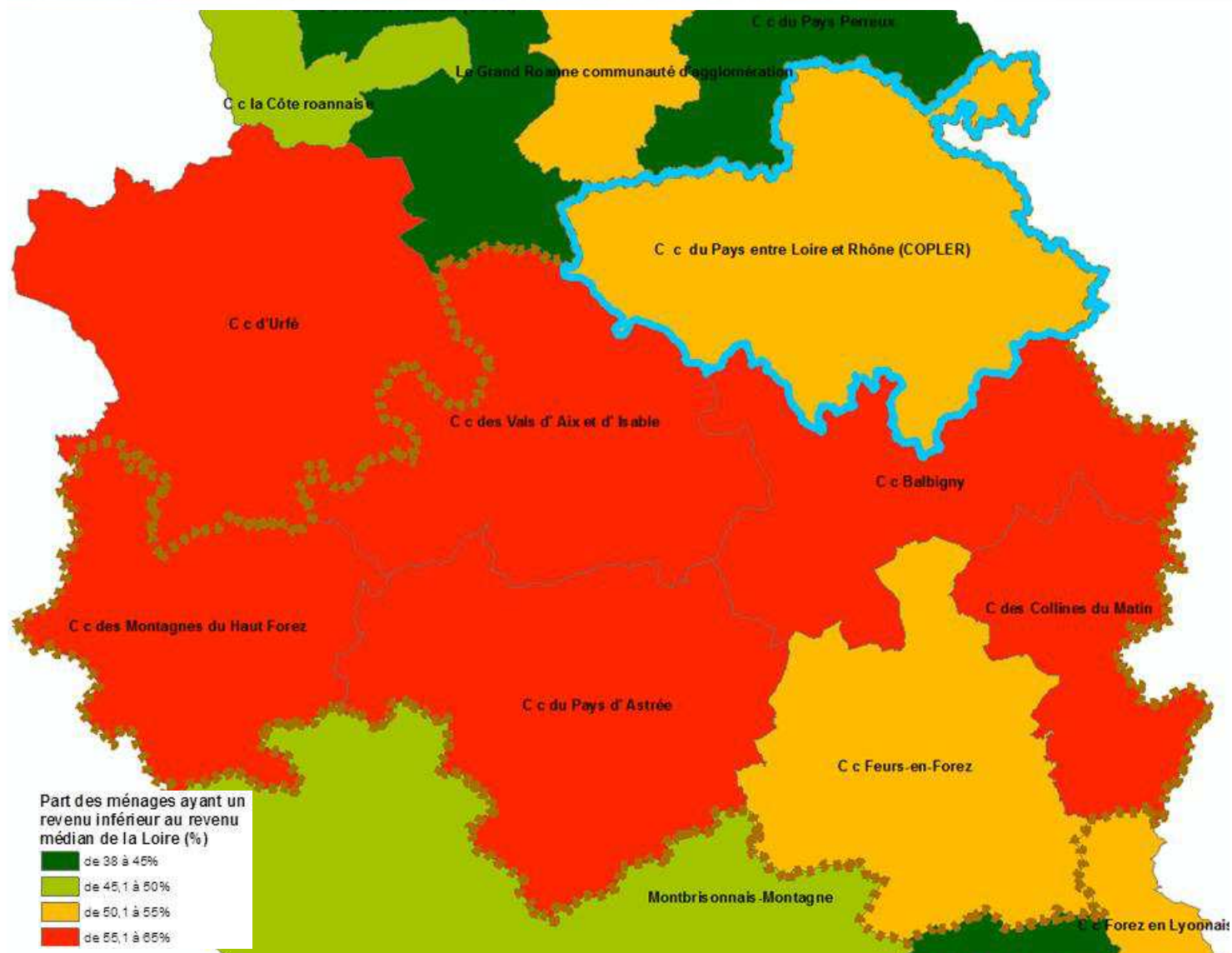
En 2008,
la population
de la **COPLER**
présente un
profil proche
de celui
observé sur
l'ensemble du
Scot

**1,4 personnes
de moins de 30
ans pour
1 personne de
60 ans et plus
(1,3 pour
l'ensemble
Centre Loire)**



Avec **0,8 emplois pour 1 actif occupé**, Loire Centre apparaît comme un territoire à vocation résidentielle.

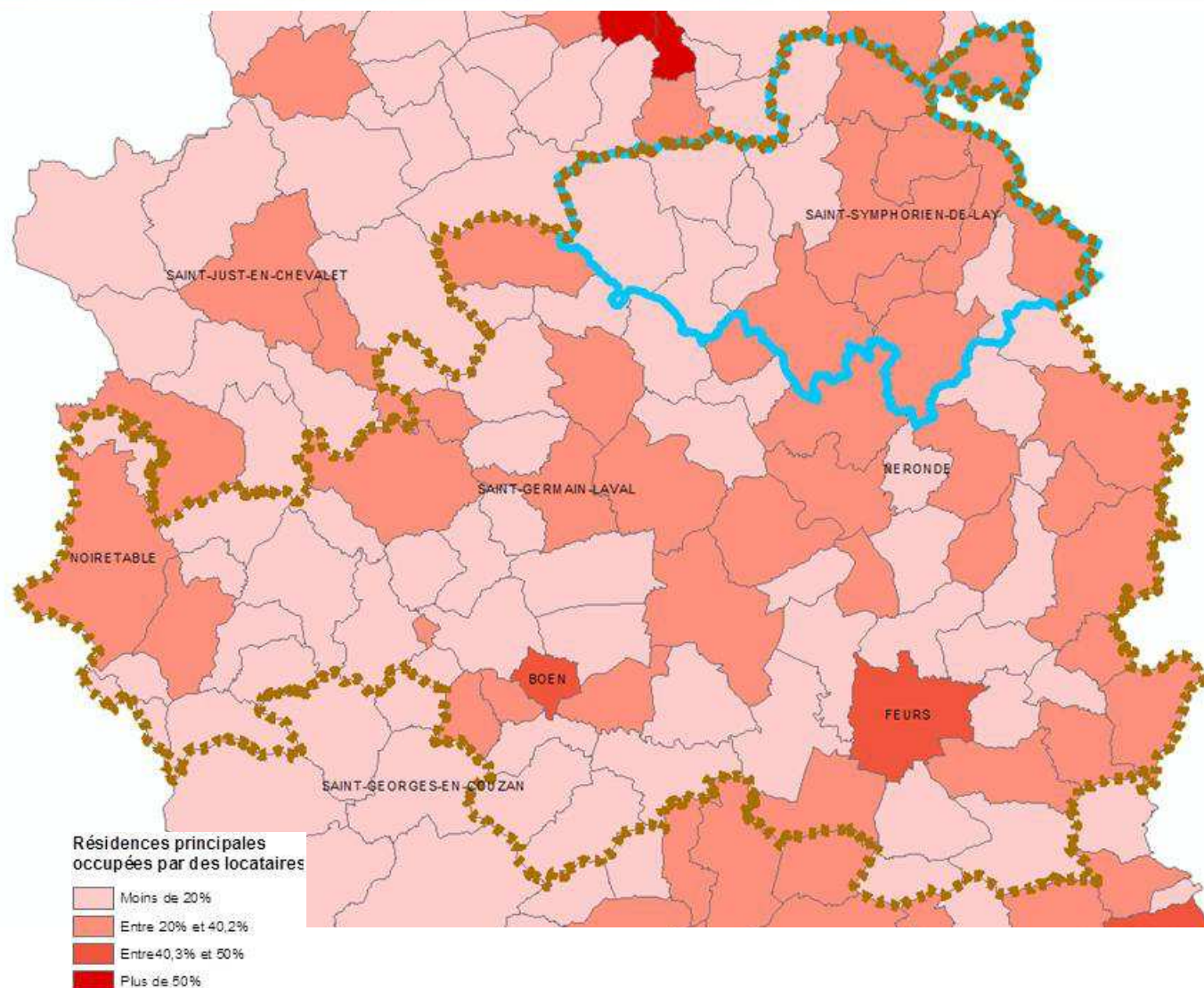
Cela est particulièrement vrai dans la COPLER avec **3.500 emplois pour 5.300 actifs occupés** soit un ratio de **0,7**



Le niveau de revenu des ménages de Loire Centre est plus faible que dans l'ensemble du département.

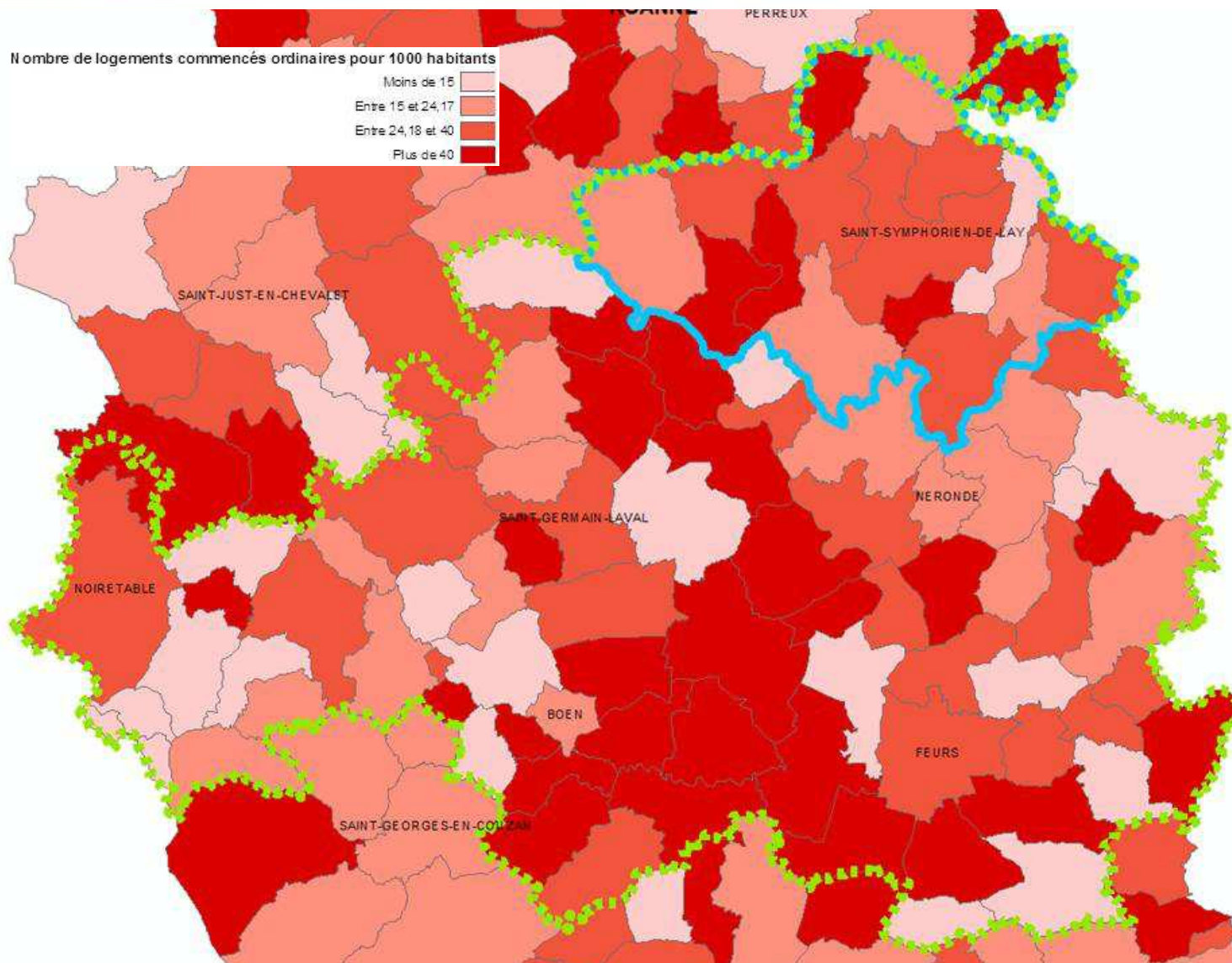
Plus de la moitié des ménages affiche un revenu inférieur au revenu médian du département.

Ce constat est valable pour la COPLER.

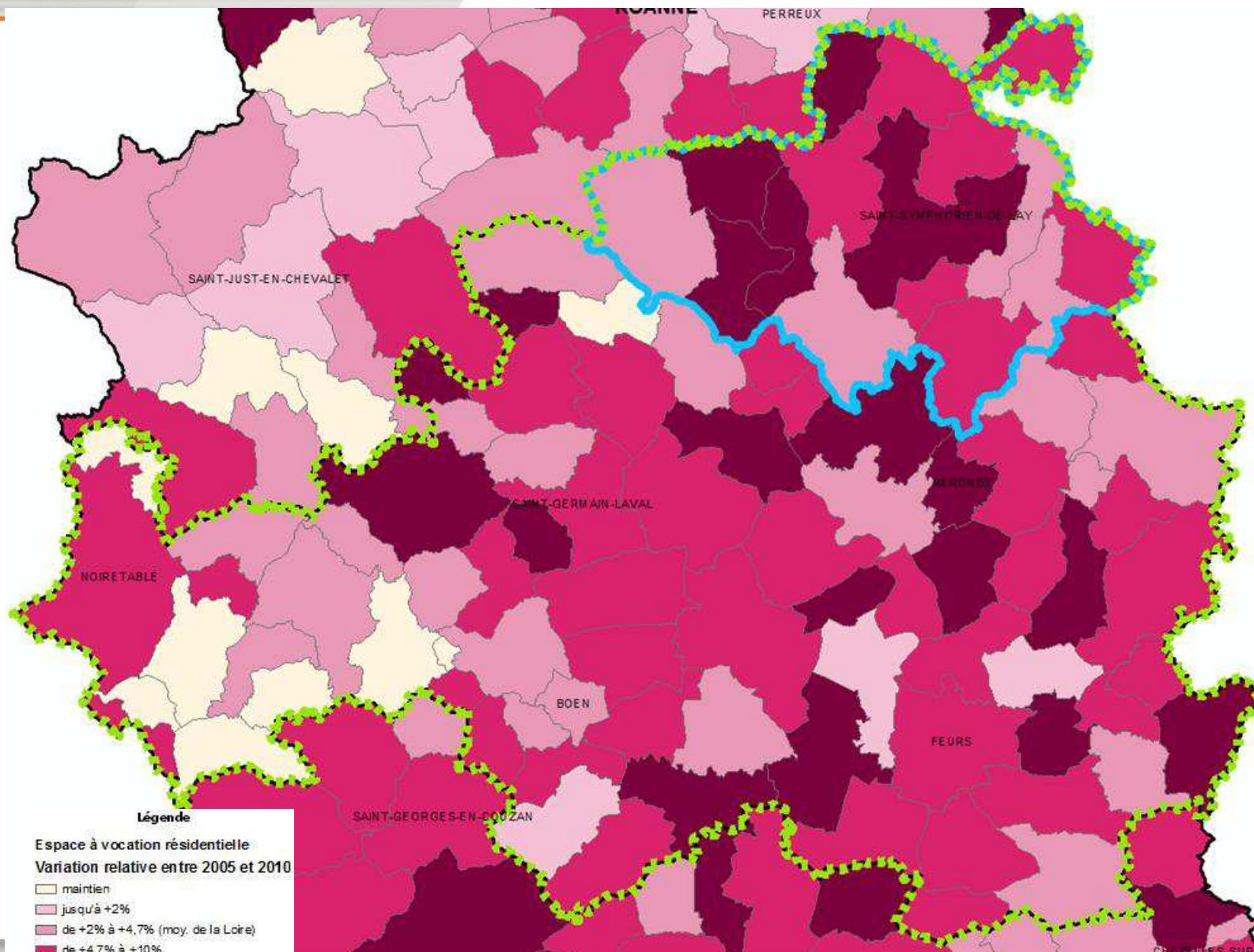


Le parc de logements est dominé par les propriétaires occupants.

Seules 26% des résidences principales sont occupées par des locataires.

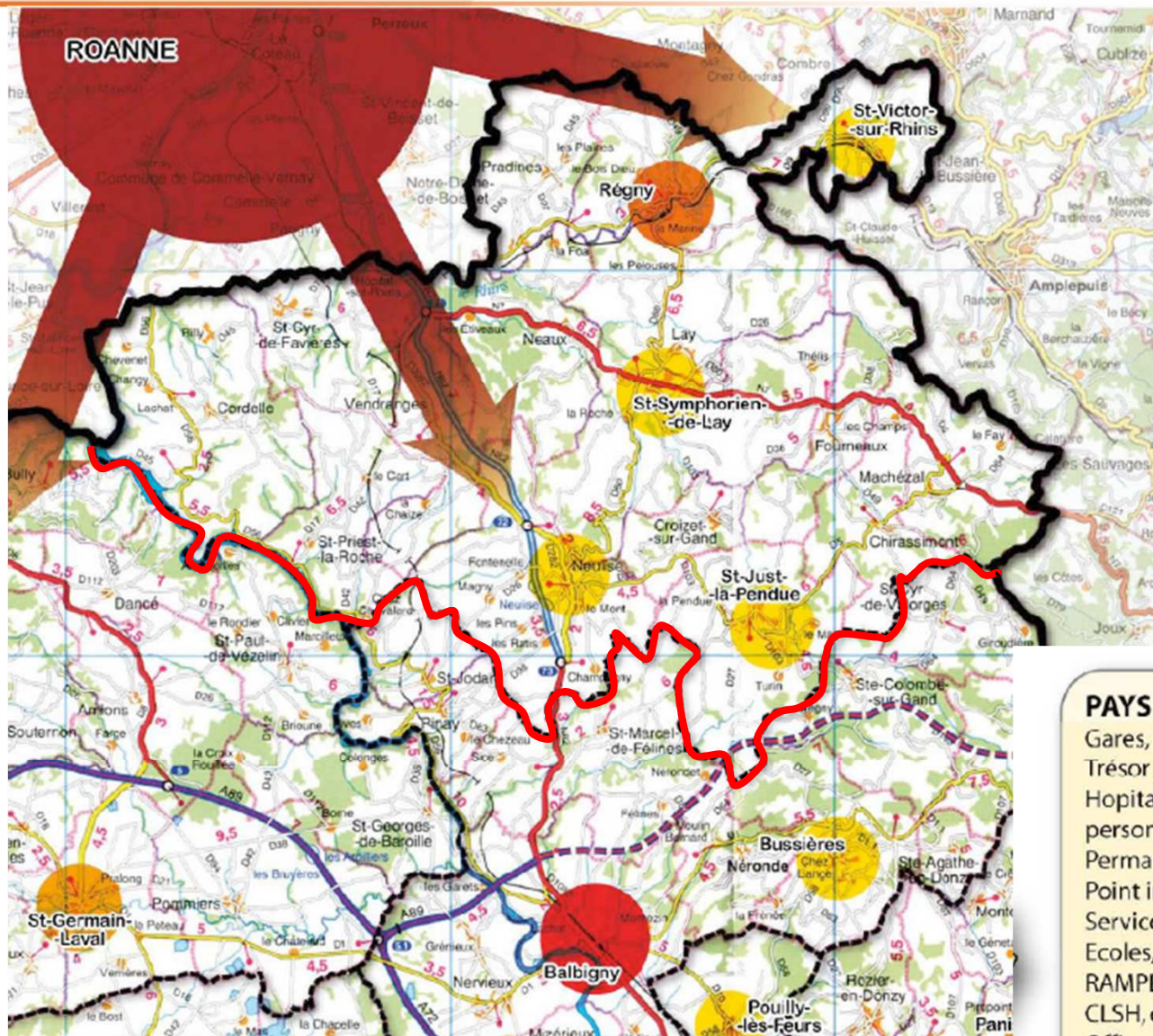


Avec 400 logements construits entre 2005 et 2010, la COPLER présente un dynamisme de la construction neuve soutenu.



Entre 2005 et 2010,
les espaces résidentiels ont progressé de +8,1%
soit 118 hectares de plus
dans la COPLER.

C'est un rythme d'évolution supérieur à celui constaté pour l'ensemble du Scot : +6,7%, soit 486 hectares de plus.



PAYS ENTRE LOIRE ET RHÔNE

Gares, collège, Supermarchés, tous commerces
 Trésor public, PTT, Centre Médico social
 Hopital local, foyer, Clic et services
 personnes âgées, services santé
 Permanence mission locale
 Point information jeunesse
 Service Emploi, Cybercentre
 Ecoles, RPI, cantines et garderie
 RAMPE, crèches et halte garderie
 CLSH, dispositif jeunes, MJC
 Office tourisme
 Ecole de musique, Bibliothèque

Préfiguration du schéma d'accueil économique

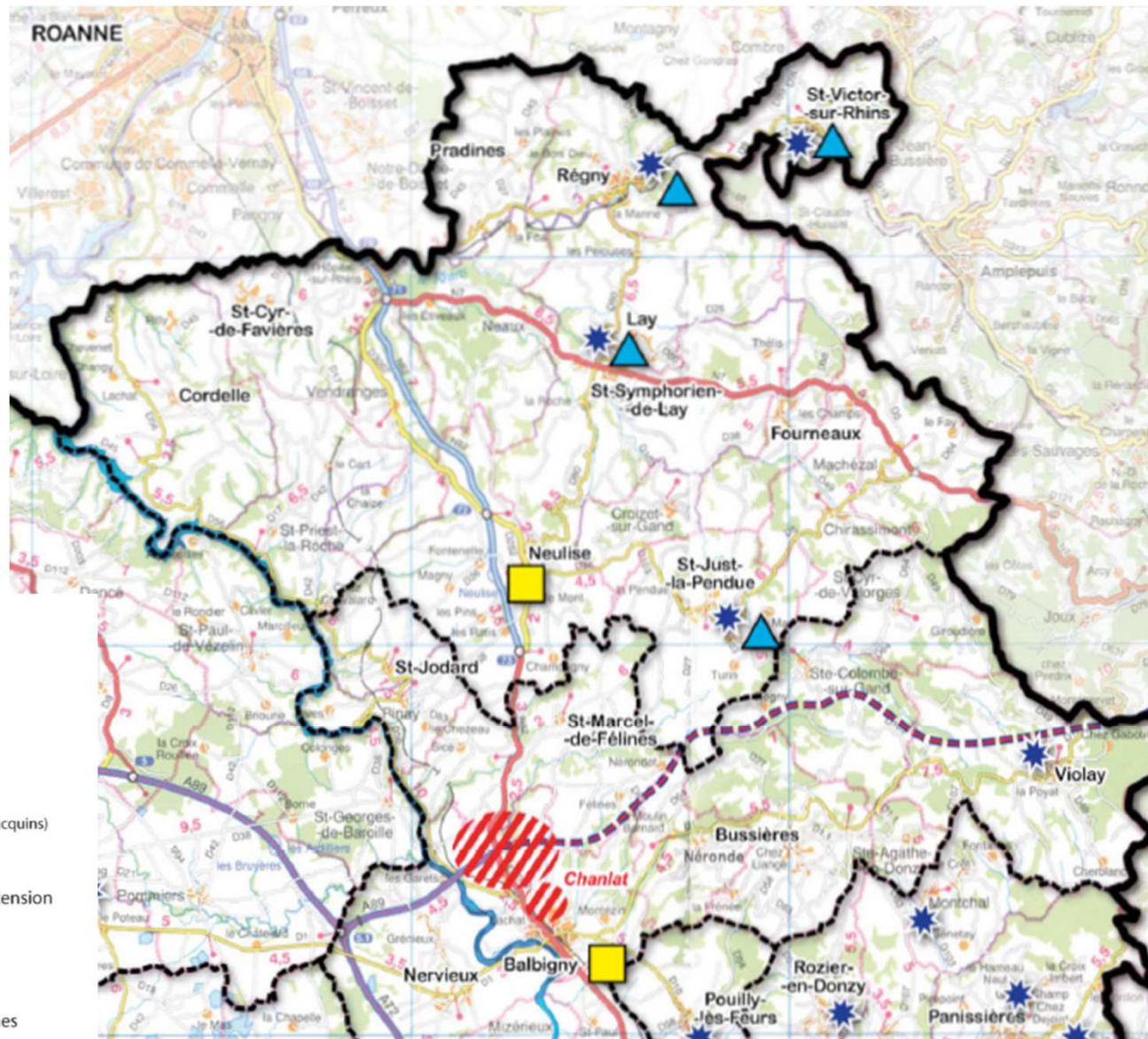

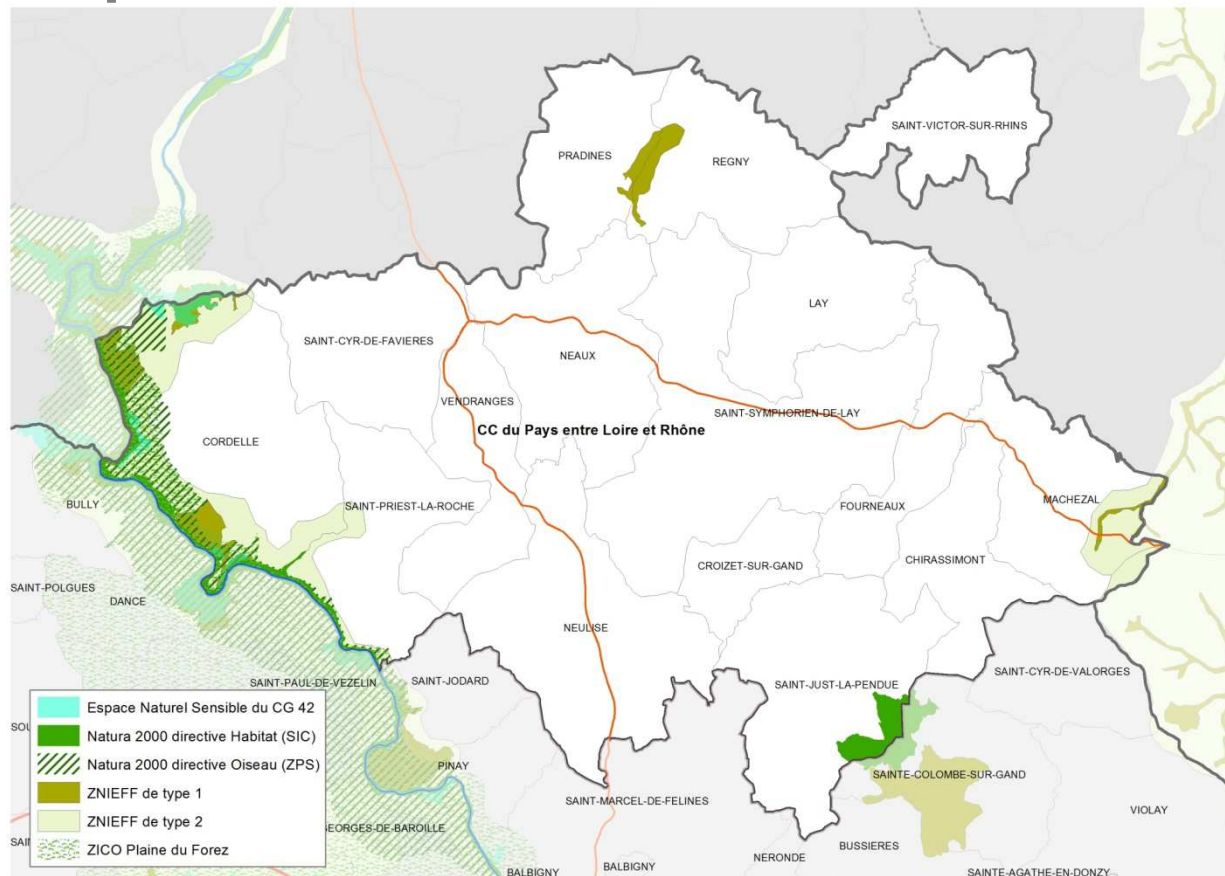


Schéma d'accueil économique

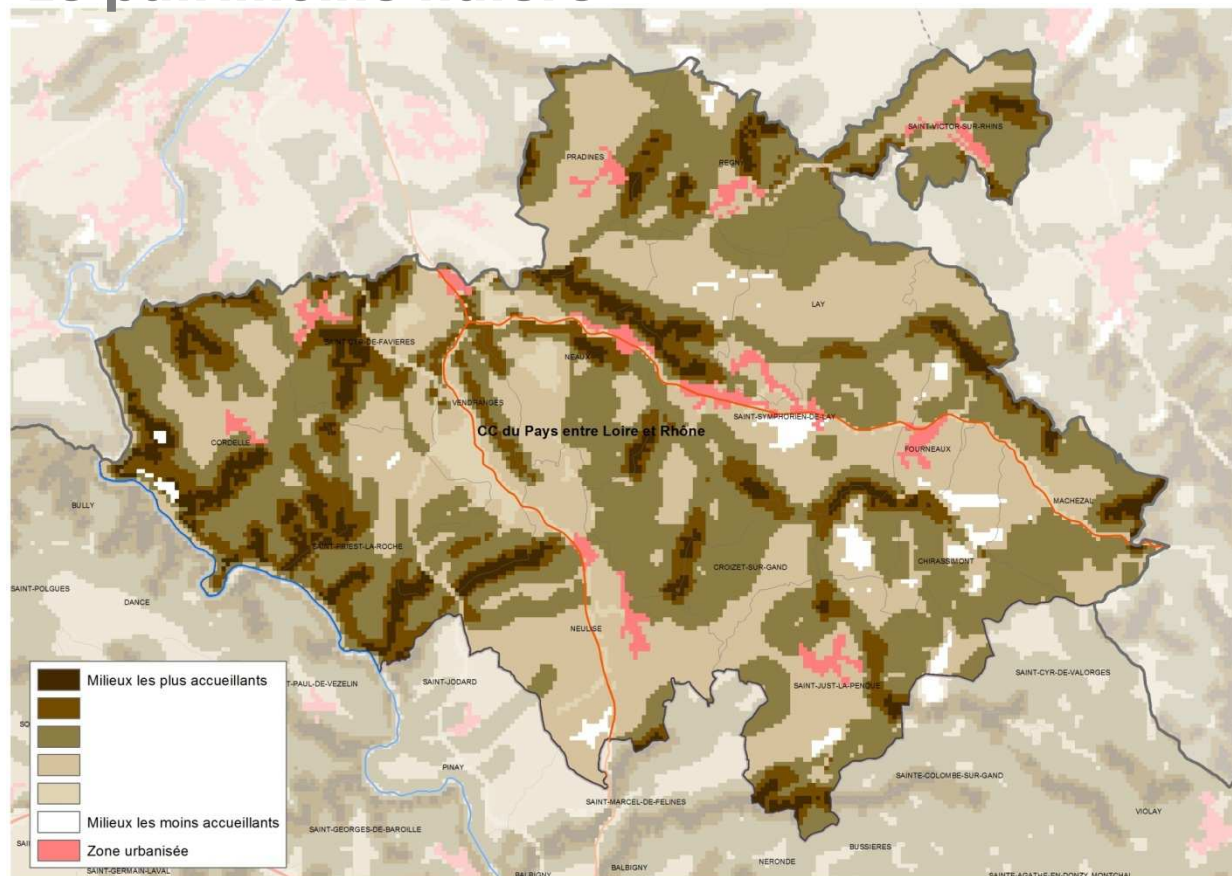
-  ZAIN
Balbigny + extension de Chanlat Feurs (Font d'Or)
-  Zones intercommunales labélisées
(dont extension à prévoir sur Grandes Terres Jacquins)
-  Zones communales à valoriser
ou sur lesquelles prévoir une petite extension
-  Friche à traiter
-  Limites des Communautés de communes

Le patrimoine naturel



- 3 ENS du CG 42
- 2 Natura 2000 Habitats – SIC
- 1 Natura 2000 Oiseaux – ZPS
- 6 ZNIEFF de type 1
- 3 ZNIEFF de type 2
- 1 ZICO
- Mais finalement peu de territoire de la COPLER concerné par des milieux naturels remarquables
- D'où une importance particulière à avoir sur la nature ordinaire

Le patrimoine naturel

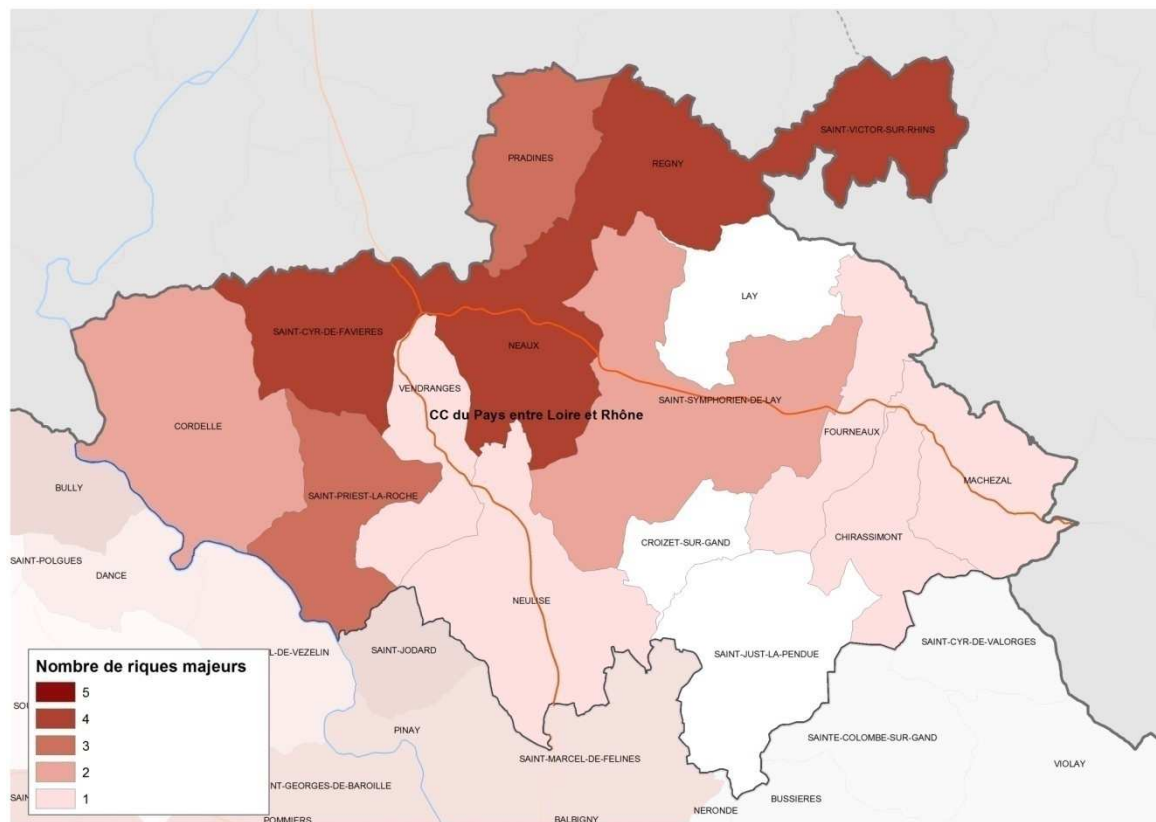


- Nécessité de relier les espaces naturels remarquables entre eux pour préserver la biodiversité.

- Une cartographie RERA montrant une hiérarchie des milieux selon leur capacité à favoriser le déplacement de la faune.

- Un SRCAE en cours d'élaboration au niveau régional qui s'imposera au SCOT

Les risques majeurs



Un territoire soumis à 6 risques différents :

- Inondation (8 communes)
- Rupture de barrage (7 communes)
- Transport de matières dangereuses :
 - par route (12 communes)
 - par canalisation (1 commune)
- Mouvements de terrain (2 communes)
- Industriel (1 commune)

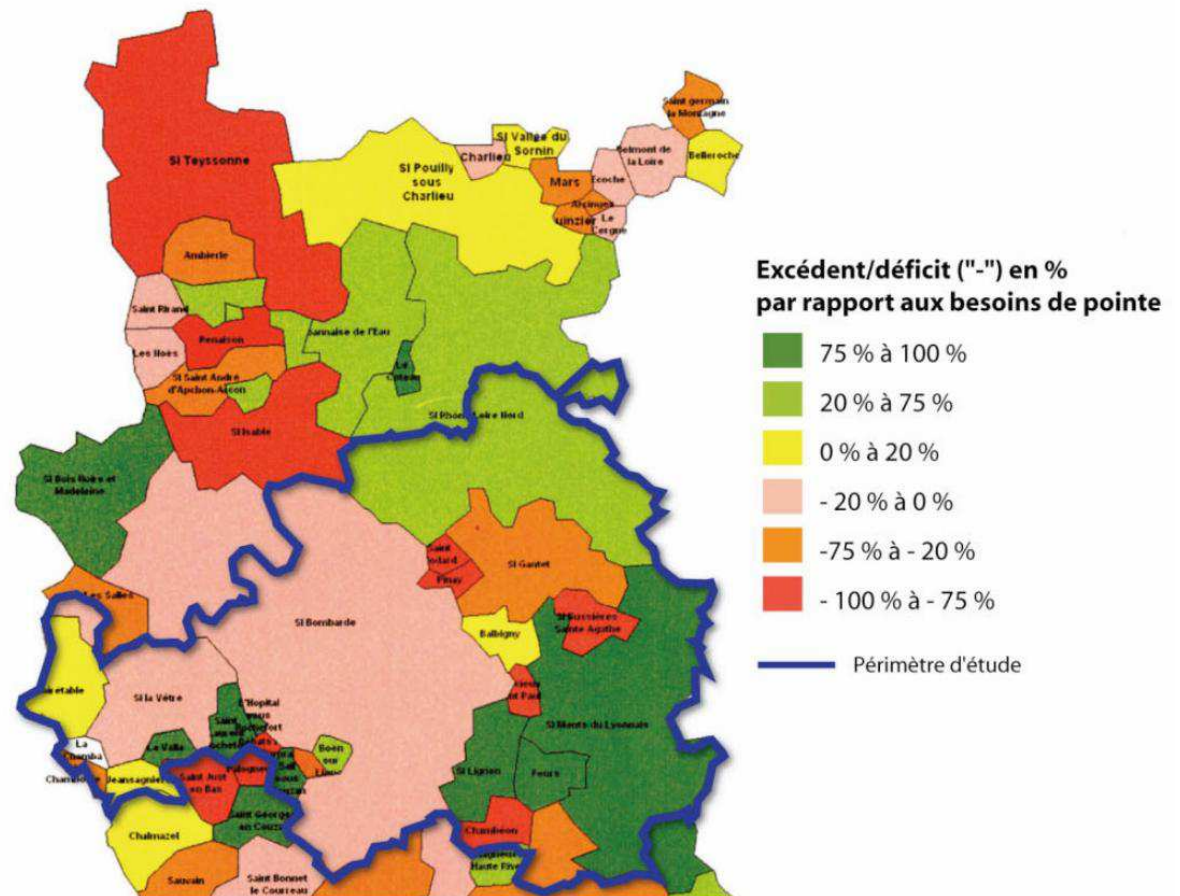
L'alimentation en eau potable

Schéma d'Aménagement et de Développement Durable de Loire Centre
BILAN BESOIN/RESSOURCE PROPRE A L'HORIZON 2015 DU SCHÉMA RÉVISÉ

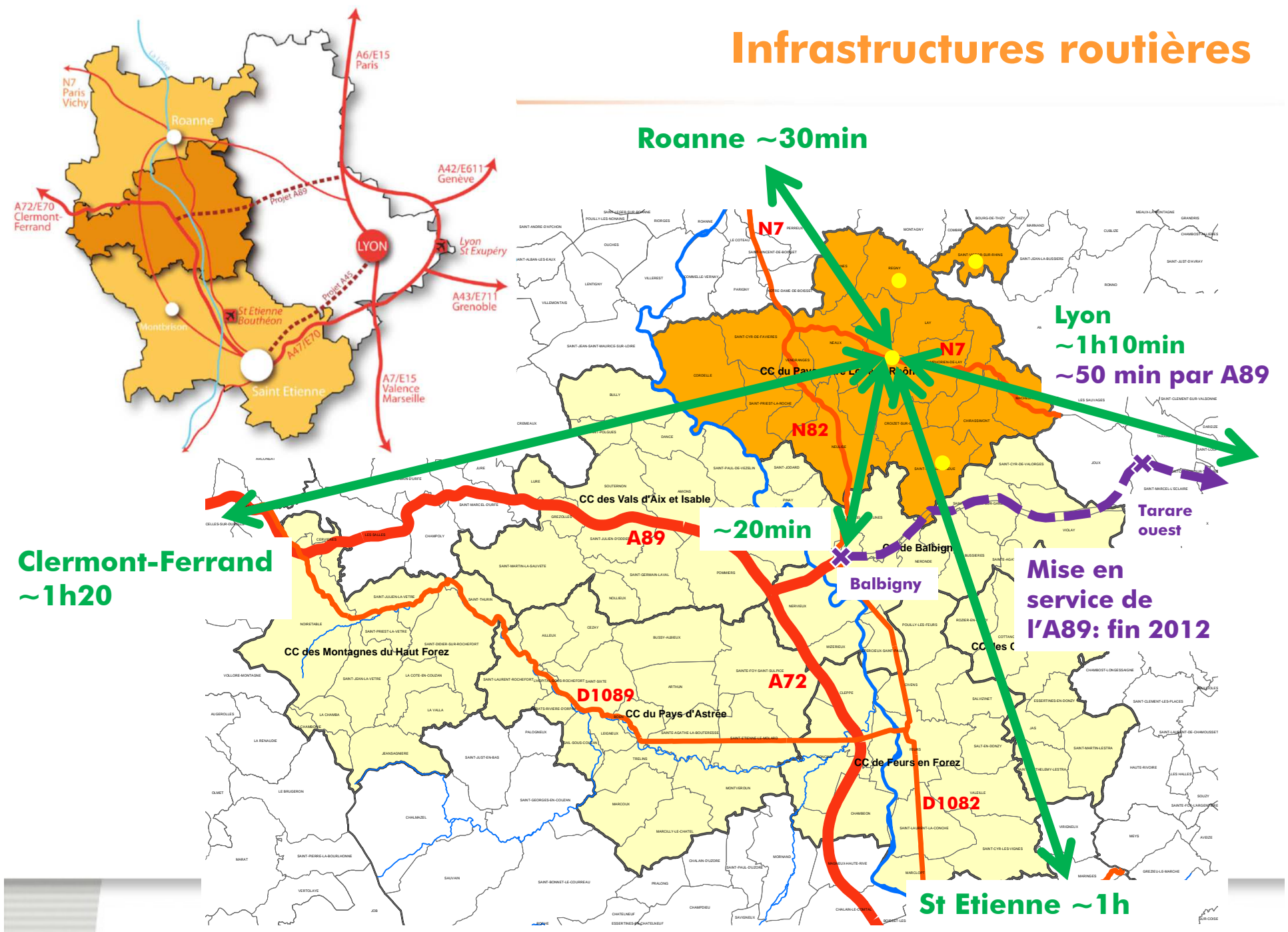
- Un véritable enjeu pour le Scot Loire Centre

- Une COPLER relativement épargnée sauf pour les communes du sud qui pourraient présenter des déficits allant de -20 % à -75%

- Une étude globale en cours pour sécuriser l'approvisionnement du territoire



Infrastructures routières



Trafics routiers

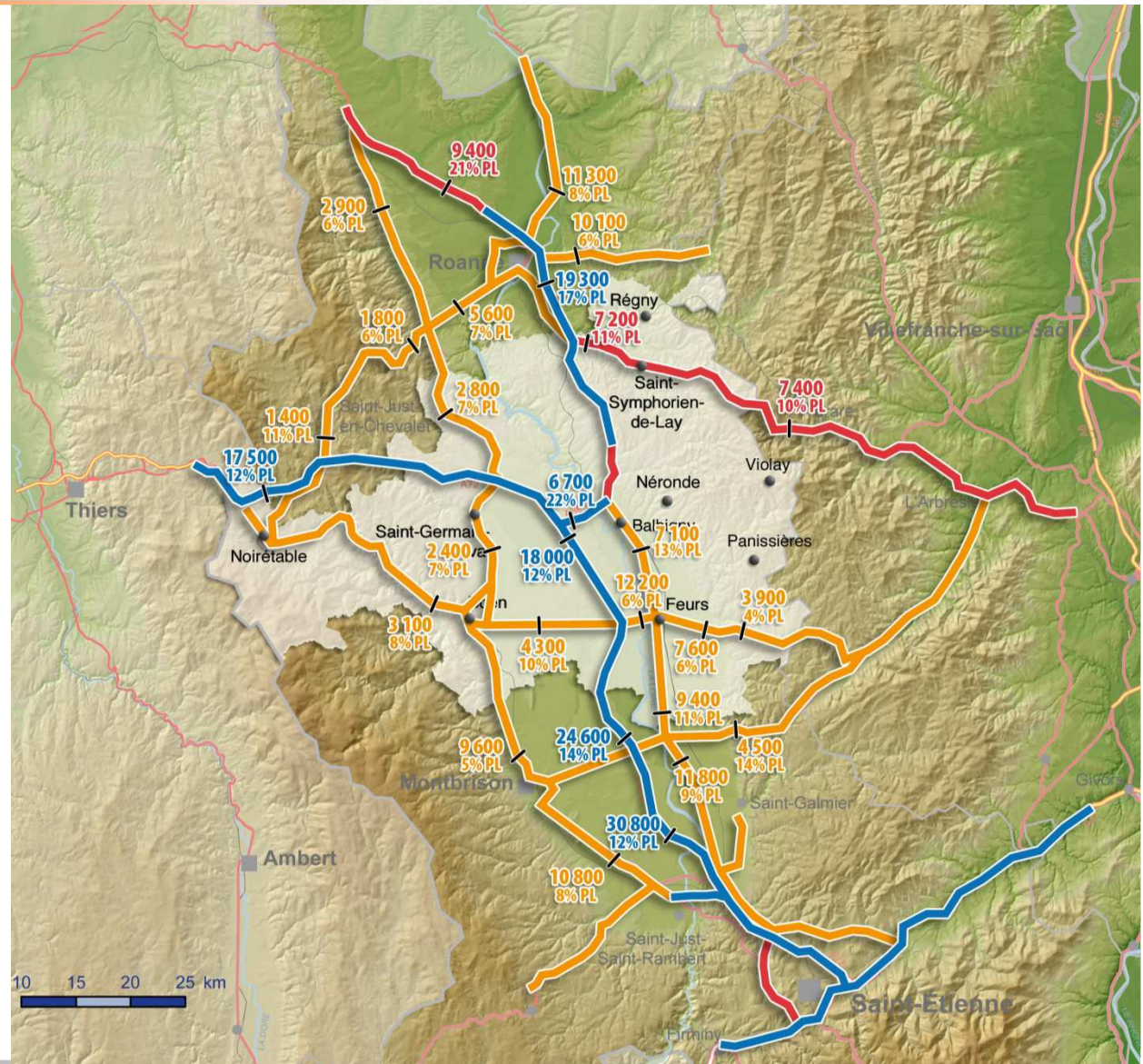
Territoire du SCOT:

Un trafic routier :

- assez **faible**
- concentré dans la plaine autour des **petites villes**
- peu de transit
- **peu de trafic d'échanges** avec le Rhône et le Puy de Dôme

Territoire de la COPLER

- + de 7200 véhicules par jour sur N7 (dont 750 PL)
- avec A89, report d'une partie du trafic N7 sur N82 (2x2 voies)



Comptages routiers (2007)

Infrastructures TC – offre ferroviaire

Territoire du SCOT:

Desservi par 3 lignes

TER:

- Saint-Etienne
↔ Clermont-Ferrand
- Saint-Etienne ↔ Roanne
- Lyon ↔ Roanne

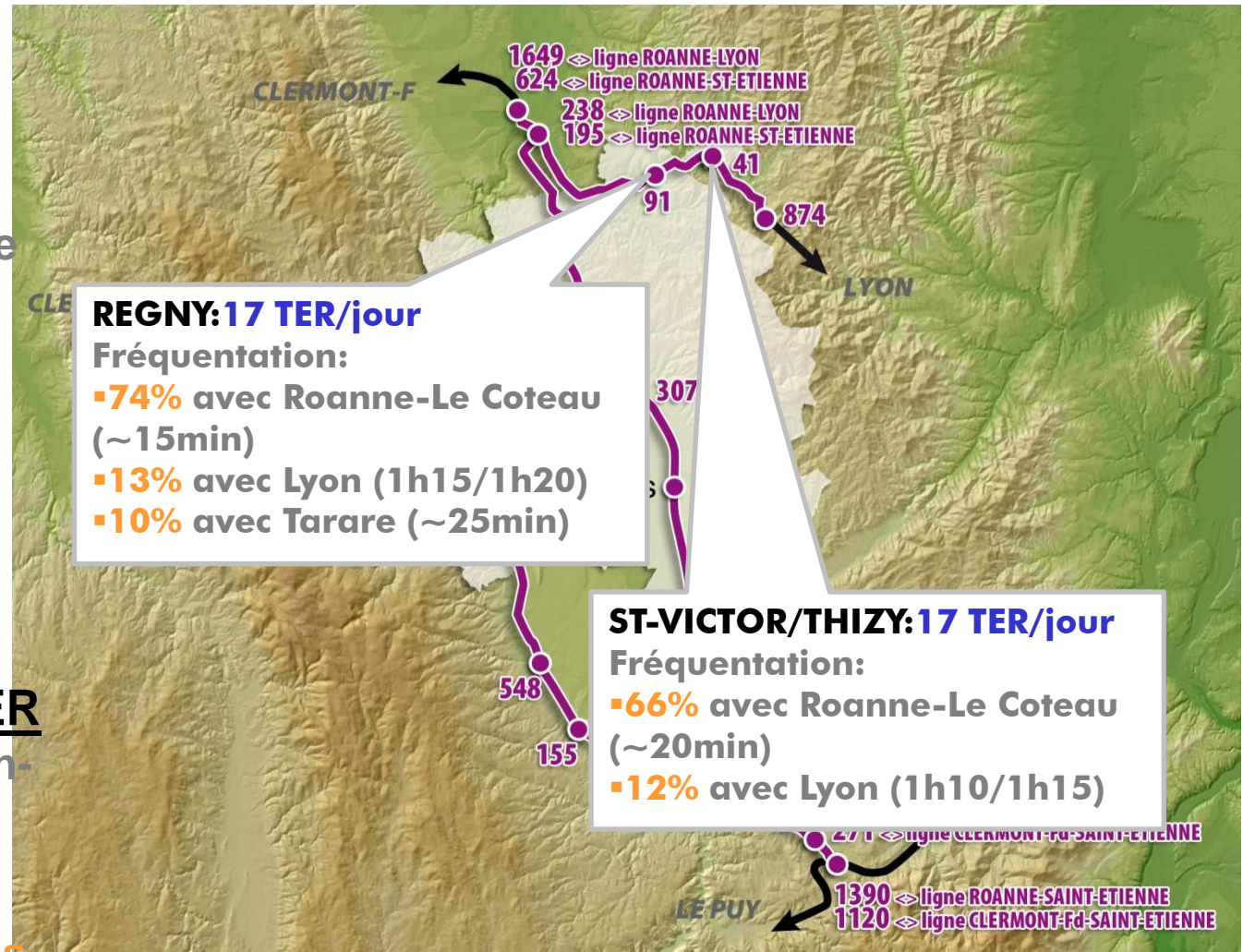
Feurs et Balbigny: de vrais pôles de rabattement

Boën, Noirétable :
peu fréquentées

Territoire de la COPLER

• 2 gares sur la ligne Lyon-Roanne: Régny, Saint-Victor/Thizy

• **Essentiellement utilisées pour les échanges avec Roanne**



Montées + descentes en gare - Enquêtes photo 2008 (Lyon-Roanne)

et 2010

Infrastructures TC – offre interurbaine

Territoire du SCOT:

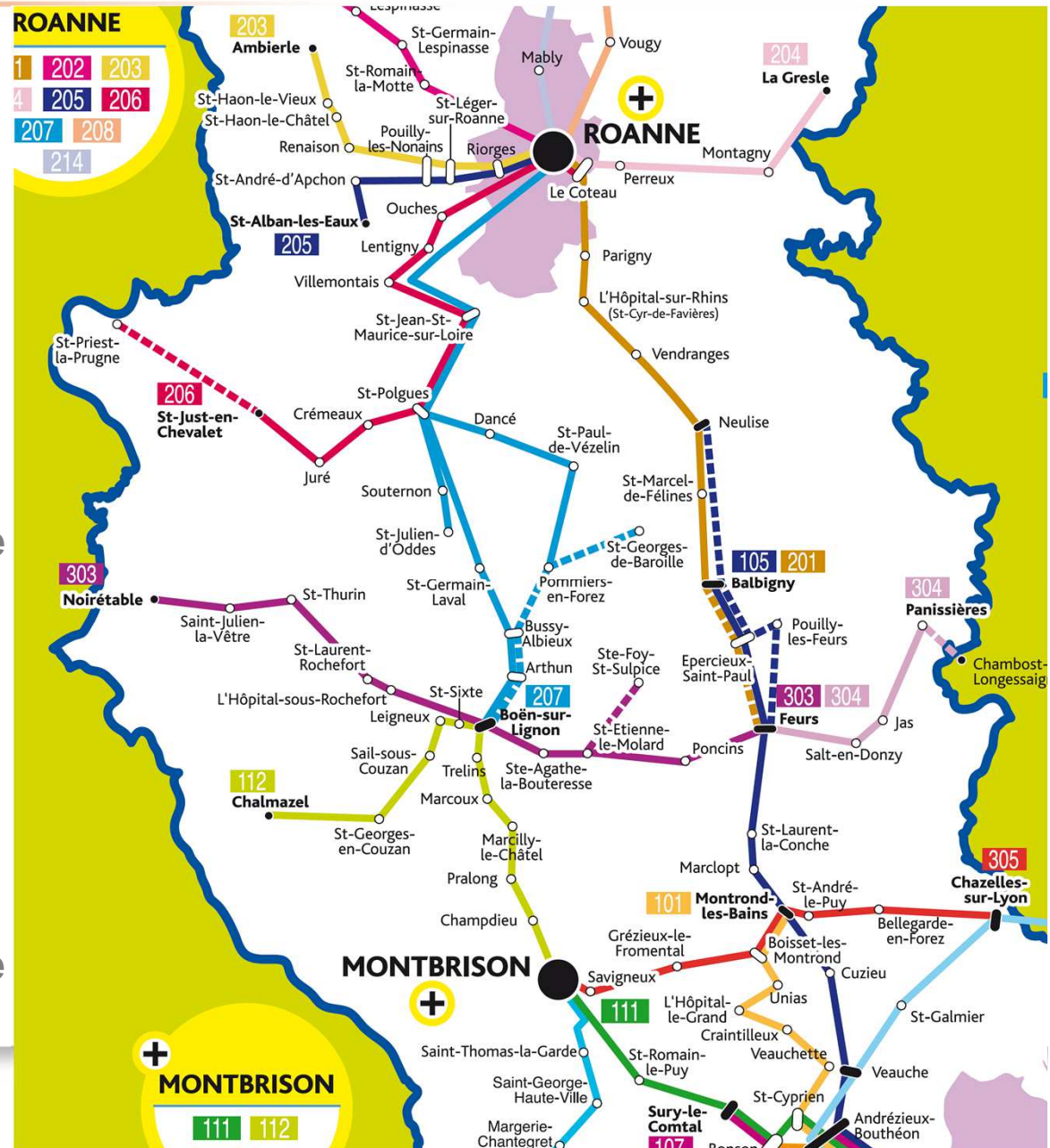
Desservi par 6 lignes TIL:

- 1 ligne armature: 105 qui relie Balbigny à Saint-Etienne
- 4 lignes structurantes traversantes: 201 et 207 (connectées à Roanne) 303 et 304 (transversales) 112
- 1 ligne structurante plus locale :

Réseau TIL surtout développé autour de Boën et Feurs

Territoire de la COPLER

Communes de Neulise, Vandranges et St-Cyr-de-Favières desservies par la ligne 201 reliant Roanne (clientèle scolaire principalement)



Flux Domicile-Travail

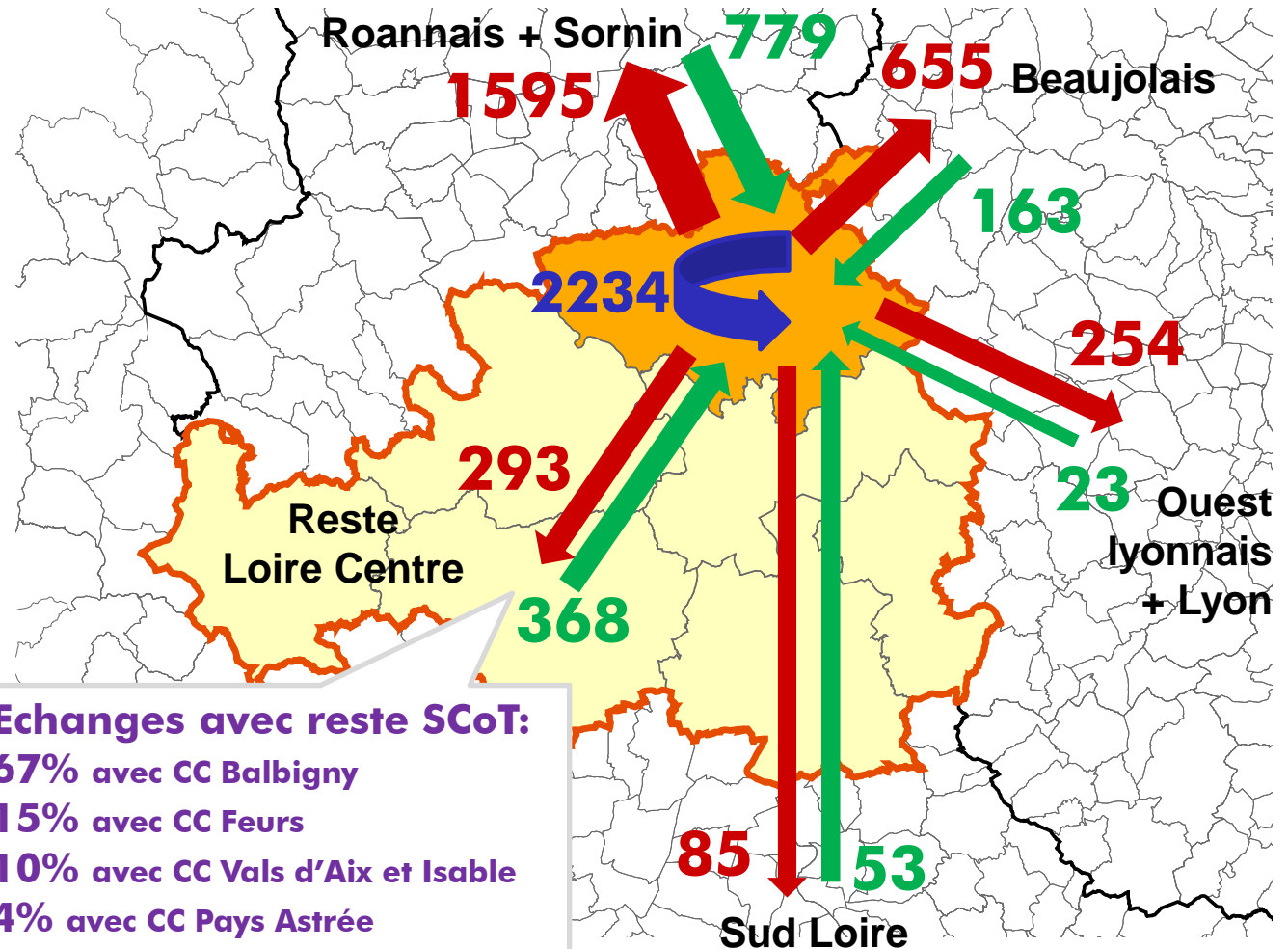
Territoire de la COPLER:

3648 personnes
travaillent sur le
territoire:

- **2234** y résident
- **1414** viennent de
l'extérieur

2923 résidents de la
COPLER travaillent à
l'extérieur du territoire

→ Des échanges
importants avec le
Roannais (58 % des
échanges du SCoT) et le
Beaujolais (59% des
échanges du SCoT)



**Echanges sur les projets
de la CC
Du Pays entre Loire et Rhône**